



Procès-verbal
Conseil d'établissement
École Le Rucher
Réunion tenue le 2 mai 2023

Étaient présents

Membres parents :

Arcand-Tourigny, Geneviève
Daigle, Rachel
Meunier, Véronique
Grenier, Alexandra

Substituts:

Alexandra Coulombe
Carolane Turgeon-Blanchet

Membres du personnel :

Albert, Loïc
Langevin, Marc
Tanguay, Maryse
Sévigny, Catherine
Philippe Huot

Substituts :

Boily, Isabelle (abs)
Substituts:

Jacques, Marilaine (abs.)

Direction

DesNoyers, Mathieu

Étaient absents

Doyon, Kime
Lavallée, Mylène
Handfield-Leblond, Chantal

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et des présences.
3. Nomination d'un secrétaire
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Revue et adoption du procès-verbal du 27 mars 2023
6. Questions afférentes au procès-verbal
7. Parole au public
8. Projet éducatif : suivi et consultation sur notre vision et présentation du document sur nos valeurs
9. Traiteur scolaire : adoption
10. OPP : adoption
11. *Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves : consultation*
12. Préparation du rapport annuel du CÉ : consultation
13. Dernière rencontre du CÉ
14. Droit de parole :
 - 14.1 à la présidente;
 - 14.2 à la représentante au Comité de parents;
 - 14.3 aux enseignantes;
 - 14.4 à la représentante du service de garde;
 - 14.5 au représentant du personnel de soutien;
 - 14.6 à la direction

	15. Varia 16. Levée de l'assemblée
--	---------------------------------------

Geneviève Arcand-Tourigny
Présidente

Mathieu DesNoyers
Direction

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.		Ouverture de la séance et mot de bienvenue Ouverture de l'assemblée à 19h04
2.		Vérification du quorum et des présences Nous avons quorum.
3.		Secrétaire Loïc Albert sera le secrétaire.
4.	271-CÉ 22.23.59	Lecture et adoption de l'ordre du jour SUR PROPOSITION Rachel Daigle et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.
5.	271-CÉ 22.23.60	Revue et adoption du procès-verbal du 27 mars 2023 SUR PROPOSITION de Alexandra Grenier et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal.
6.		Questions afférentes au procès-verbal Rien à signaler aujourd'hui.
7.		Parole au public

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
		Il n'y a aucun public ce soir.
8.		<p>Projet éducatif : suivi et consultation sur notre vision et présentation du document sur nos valeurs</p> <p>M. DesNoyers présente aux parents l'avancement du futur projet éducatif. Le gros du travail aura lieu à l'automne, notamment car le nombre de journées pédagogiques est très réduit d'ici la fin de l'année. Il remet aux parents du conseil un document contenant le fruit du travail de l'équipe-école.</p>
9.	271-CÉ 22.23.61	<p>Traiteur scolaire : adoption</p> <p>Le conseil propose de garder le même traiteur pour l'année 2023-2024.</p> <p>SUR PROPOSITION de Geneviève Arcand-Tourigny et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU de conserver le même traiteur l'an prochain</p>
10.	271-CÉ 22.23.62	<p>OPP : adoption</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Cinéma extérieur</u> : Alexandra Grenier nous présente les options possibles pour une activité cinéma avec les dimensions et les prix des écrans possibles. Le conseil choisit de tenir l'événement en tout début d'année scolaire 2023-24 afin de souligner, notamment, la nouvelle cour. (Jeudi 21 septembre) - <u>Arbre mort</u> : Un des nouveaux arbres devant l'école est mort. La pépinière où il avait été acheté est fermée. Geneviève Arcand-Tourigny fera des démarches pour le retirer et le remplacer. - <u>Marché d'automne</u> : Le marché aura lieu le 18 octobre prochain. - <u>Activité de fin d'année pour les 6^e</u> : L'OPP se propose pour décorer les lieux de festivité pour le départ des 6^e. - <u>Bibliothèque</u> : Nous aurons assez d'argent pour repeindre la bibliothèque avec des bénévoles. L'OPP proposera un plan d'aménagement pour le renouvellement de la bibliothèque.
11.		<p>Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves : consultation</p> <p>La nouvelle Loi sur le Protecteur national de l'élève (RLRQ c. P-32.01) a été adoptée en juin 2022. À compter de la rentrée 2023, le Protecteur national de l'élève sera responsable d'un nouveau processus de traitement des plaintes uniforme applicable à toutes les écoles publiques et privées du Québec (préscolaire, primaire, secondaire, FP et FGA). En résumé, cette loi :</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
	271-CÉ 22.23.63	<ul style="list-style-type: none"> • Abroge le processus de demande de révision devant le Conseil d'administration; • Remplace les protecteurs de l'élève actuels (un par CS et CSS, désignés par le CA) par 13 protecteurs de l'élève régionaux, qui relèvent tous du Protecteur national; • Prévoit la désignation d'un Responsable du traitement des plaintes (RTP) dans chaque CSS; • Établit un processus de traitement des plaintes identique pour tous les CSS. <p>Le nouveau processus de traitement des plaintes s'appliquera à toutes les plaintes qui concerneront les services rendus à des élèves ou à des enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison. Cela inclut, notamment, l'enseignement, les services complémentaires, le service de garde, le transport, les activités parascolaires, etc.</p> <p>Le Règlement actuel du CSSP, sur le traitement des plaintes doit donc être abrogé. Toutefois, un nouveau Règlement sur le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves doit être adopté. L'adoption de nouveau règlement nécessite une consultation auprès de tous les conseils d'établissement, même si ce règlement ne concerne pas les services rendus aux élèves.</p> <p>Le directeur de l'école a présenté au conseil d'établissement le projet de règlement. Les membres du conseil d'établissement ont échangé à ce sujet.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Rachel Daigle, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'établissement donne un avis favorable au projet de règlement.</p>
12.		<p>Préparation du rapport annuel du CÉ : consultation</p> <p>Geneviève Arcand-Tourigny nous informe qu'elle est en train de rédiger le rapport annuel et consulte les membres sur ce qui pourrait y être souligné.</p>
13.	271-CÉ 22.23.64	<p>Dernière rencontre du CÉ</p> <p>Le 6 juin prochain, le conseil se rencontrera à 18h30 afin de prendre un repas et d'y inviter les membres de Bénévolus.</p> <p>SUR PROPOSITION de Véronique Meunier et adoptée à l'unanimité;</p> <p>IL EST RÉSOLU de proposer d'utiliser l'argent du fonctionnement du CÉ pour offrir un souper aux membres.</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
14.		<p>Droit de parole :</p> <p>14.1 à la présidente; Geneviè Arcand-Tourigny annonce que le 6 juin sera le dernier CE de notre présidente. Elle sera aussi à l'assemblée générale annuelle de la rentrée prochaine, comme le prévoient les termes de son mandat.</p> <p>14.2 à la représentante au Comité de parents; Absente aujourd'hui.</p> <p>14.3 aux enseignantes; Marc Langevin parle des activités d'animation qui ont lieu actuellement dans la cour. M. DesNoyers précise la nouvelle procédure pour la vérification des antécédents judiciaires des bénévoles, notamment ceux pour l'activité de jeux gonflables organisée le 16 mai.</p> <p>14.4 à la représentante du service de garde; Absente aujourd'hui.</p> <p>14.5 au représentant du personnel de soutien; Personne ne prend la parole.</p> <p>14.6 à la représentante des professionnelles; Mme Catherine nous informe qu'elle travaille actuellement sur le passage CPE – Maternelle.</p> <p>14.7 à la direction. M. DesNoyers rassure les parents en lien avec les événements de l'actualité récente en milieu scolaire. Il nous informe aussi que, grâce à une enveloppe budgétaire de dernière minute, les enseignants peuvent recevoir deux périodes d'aide par semaine afin de rendre des services plus personnalisés à leurs élèves.</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
15.	271-CÉ 22.23.65	<p>Varia Visite-école du Grand Coteau</p> <p>L'horaire des élèves de 6^e devra être légèrement modifié, car ils rentreront à pied de leur visite au Grand Coteau. Ils devraient revenir environ 15 minutes après la cloche de la fin de l'avant-midi.</p> <p>SUR PROPOSITION de Maryse Tanguay et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'autoriser l'école à modifier l'horaire habituel ce vendredi 5 mai pour les 6^e année.</p>
16.	271-CÉ 22.23.66	<p>Levée de l'assemblée</p> <p>SUR PROPOSITION de Loïc Albert et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 20 h 07</p>

Loïc Albert
 Secrétaire